



17N023

## ***Harmonisation des « primes »***

### ***Bilatérale avec la direction***

**Une rencontre à l'heure de l'apéro qui avait**

**tout du bouillon d'onze heures.**

C'est à St Denis dans la forteresse d'Arcelormittal, le 20 mars qu'a eu lieu cette première réunion « bilatérale » à la demande de la direction. En ces temps difficiles, les bilatérales sont très à la mode.

Bilatérale kézako ?? C'est le nouveau dialogue social à la sauce ArcelorMittal. La direction reçoit chaque organisation syndicale, de préférence à domicile, l'une après l'autre, histoire de blablater sur le contenu des négociations à venir...

On peut se demander, si ce genre de concertation est légitime et efficace, très probablement pour la direction. Il est toujours intéressant de recueillir des confidences et petits secrets pour les uns ? Un chèque en blanc pour d'autres ? Mystère, vu le silence qui entoure ces bilatérales.

**Malgré notre participation le mystère reste entier.**

Nous avons quand même tenté de donner du sens à cette rencontre en soumettant diverses interrogations et questions à la direction. Notamment, sur quel type d'accord va aboutir cette « négociation » !!!

S'agira-t-il d'un accord unique à durée indéterminée, qui sera conclu à la fin de cette négociation.....**Dans deux ans !!!**

**L'article L2253-6 du Code du Travail, tout droit sorti de la belle et grande loi travail , s'il est inscrit clairement dans l'accord, supprimera purement et simplement tous les accords d'établissements passés et à venir. En clair cela entraînera l'impossibilité de négocier localement et rendra de ce fait, caducs les accords actuels relatifs au champ de négociation concerné.**

La délégation C.G.T., a également demandé que soit restitué le contenu des travaux effectués par le groupe de travail en 2015 concernant l'harmonisation des primes. D'autant plus que le contenu de ces travaux menés conjointement avec les signataires de l'accord salarial, dicit la direction, a servi de base pour cette négociation.

Pour toute réponse, le représentant de la direction, Monsieur Genu, très songeur déclare : « *Le sujet, dès qu'on le prenait était indémerdable.....* » blablabla.....

N'étant pas signataire de l'accord salarial, la CGT avait été évincée de ce groupe de travail.....Ce n'est probablement pas par le fait du hasard !!!

Quant à l'empressement de la direction à vouloir harmoniser le coefficient K, dont le sujet n'était pas prévu au départ, là aussi, aucune réponse concrète de la part des représentants de la direction d'ArcelorMittal.

Par contre, concernant l'harmonisation des primes de Noël, nouvel an....etc, souvent évoqué lors du dernier conflit social de décembre 2016, la direction déclare : « Les conditions ne sont plus les mêmes qu'il y a 16 ans ».....

Ah bon, pourquoi, Noël ce n'est plus le 25 décembre et Nouvel an le 1<sup>er</sup> janvier..... !!!!

**Comme chacun peut se rendre compte, plus que jamais, les salariés ont intérêt à intervenir dans le cadre de ces négociations où la direction cultive, comme à son habitude, le flou artistique et essaiera par tous les moyens de séduire quelques fidèles partenaires sociaux pour arriver à ses fins, c'est-à-dire, un nouveau recul social pour les femmes et les hommes d'ArcelorMittal.....**

**SOYONS TRES VIGILANTS.....**